

Il est l'or Mon saigne-or !

Sur fond de COVID-19 omniprésent et de réforme des retraites disparue des écrans radar, ne vous inquiétez pas, la devise reste la même, travailler plus pour gagner moins. Le CTS du 12 mars en est une illustration navrante.

Malgré la présence supplémentaire d'une dizaine d'experts, aucune mesure barrière n'a été mise en place que ce soit en salle de réunion ou lors du repas en commun. C'est vrai que la pénurie de masques et de solutions hydro alcoolique n'aide pas.

Mais nous pouvons nous rassurer, nous disposerons d'autant de pointeuses que nous désirerons, car d'ici quelques jours chers collègues, nous devons pointer. Peu importe si les questions des dysfonctionnements ou des cartes ou encore des absences ne sont pas réglées, **in fine en cas d'anomalie persistante, l'intégralité de vos primes seront supprimées.** Certains se consoleront de savoir qu'ils n'auront plus à attendre le réveil tardif du gradé, puisqu'il sera lui aussi tenu de pointer.

Ceci étant, **nos officiers ne sont pas oubliés**, la réforme qui les touche doit les porter vers un plus haut niveau de responsabilisation. Là encore, il faut comprendre qu'ils devront **s'investir davantage mais voir leurs heures écrêtées et leur autonomie de service amputée.**

Ceux placés en position de CSP seront quant à eux abandonnés en position transitoire jusqu'en 2023, ni vraiment CSP, ni vraiment officier. La grille salariale par contre est claire, elle ne change pas.

Malgré une carence de plus de 50% d'officiers à Joux-la-Ville et aucun volontaire lors des dernières CAP de mutation, la direction fait le choix de rejeter la possibilité de recours aux horaires fixes laissée par une note de la DAP du 28/02/2020. Pour se dédouaner, la direction explique qu'aucune latitude ne lui a été laissée par la DISP. Nous en déduisons donc qu'**une fois de plus, ce qui nous est présenté comme une discussion, n'est en réalité qu'une information.** Cette position est basée sur une note de la DISP qui ne nous a pas été communiquée et dont nous n'aurons même pas lecture. D'un autre côté, ce n'est pas comme si les différents documents nous étaient parvenus dans les délais réglementaires !

Nous félicitons en revanche, l'effort du surveillant PEP, qui a malgré tout et dans l'urgence, préparé et copié ses documents pour l'ensemble des participants.

Malgré une pléiade d'experts, les formateurs n'ont pas été conviés pour évoquer le surveillant acteur et le socle commun de formation prévu à l'ordre du jour. Ceci étant ce n'est pas grave, **le sujet sera évincé, tout comme les OS des réunions de travail concernant les 30 ans de l'établissement.**



Le **COVID-19**, après plusieurs semaines de monopolisation médiatique, ne sera évoqué qu'à l'occasion des **questions diverses**.

Si réunion à ce sujet il y a eu, une fois de plus les OS n'auront pas été conviées.

Pour résumer la situation, si vous désirez apercevoir de la solution hydro alcoolique, allez voter dimanche car aux parloirs, néant.

Les transferts, extractions, parloirs, mouvements continuent au même rythme.

Sans mesure de protection, il conviendra d'aviser lorsque les premiers cas

surviendront, dans cette attente il faudra se contenter des petites affichettes.

La préoccupation principale est claire et ce n'est pas la santé des personnels, c'est la charte de gestion de l'établissement et plus précisément la gestion des heures dans une perspective d'économie budgétaire.

Dans ce contexte et à ces conditions, le SLP-FO Joux-la-Ville refusera de signer ou d'avaliser cette charte de gestion de l'établissement.

le 13 mars 2020,
Le SLP-FO du CD Joux la Ville
Personnels de Surveillance